

Emballages ménagers: « On s'éloigne d'une politique environnementale juste et soutenable »

LE MONDE | 29.09.2016 à 09h59 | Par Anne-Constance Onghéna (Directeur général d'Insidens)



« Les parties prenantes de la collecte ne partagent non seulement plus le même regard sur une feuille de route mais n'arrivent même plus à se mettre d'accord. » M^{onsieur} J. sur Flickr (CC BY 2).

Par Anne-Constance Onghéna, directeur général d'Insidens, cabinet de conseil spécialisé dans le développement durable

La commission de suivi de la filière à responsabilité élargie des producteurs (REP (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-principe-de-la-responsabilite,12046.html>)) a rejeté [le 9 septembre] le **cahier des charges** (http://www.amorce.asso.fr/media/ca_decisions/b7/38/b73816cdf204e328613896d1769b87f/CA%204c%20emballages-2.pdf) fixant les règles du jeu pour la collecte des emballages ménagers que les habitants présentent au recyclage. Et c'est une très mauvaise nouvelle !

C'est une très mauvaise nouvelle, car ce rejet démontre l'échec du **travail** partenarial notamment entre les collectivités et l'éco-organisme : en juin 2015, Insidens soulignait déjà que cet éloignement progressif des collectivités et d'**Eco-Emballages** (<http://www.ecoemballages.fr/qui-sommes-nous>) était clair, que la relation partenariale tournait le plus souvent à la défiance entre des collectivités qui ne parvenaient plus à **tenir** les objectifs et l'éco-organisme qui pratiquait la sanction en réduisant les soutiens.

Aujourd'hui, ce rejet démontre que les parties prenantes de la collecte ne partagent non seulement plus le même regard sur une feuille de route mais n'arrivent même plus à se **mettre** d'accord.

L'éco-organisme est à ce **titre** au cœur d'un paradoxe administré par les metteurs sur le marché qui attendent de la filière de reprise des emballages de la matière primaire secondaire pour **réduire** les coûts de fabrication de leurs futurs emballages et les collectivités qui doivent mettre en œuvre les processus et qui sont financièrement exsangues.

Toujours plus

On demande toujours plus aux collectivités au travers des cahiers des charges successifs sans **augmenter** les soutiens et sans réellement se **préoccuper** des difficultés opérationnelles de ces collectivités qui n'y arrivent plus pour la plupart. Car n'oublions pas, de nombreuses collectivités sont de petite taille et ne disposent pas d'une équipe d'ingénieurs spécialisés qu'elles peuvent **dédier** au sujet et aux complexes relations administratives avec l'éco-organisme.

Les collectivités doivent **gérer** les écoles, les voiries, la **culture**, l'aménagement, les relations avec leurs intercommunalités et les territoires, les déchets ne sont qu'une partie de leur feuille de route quotidienne aux services de leurs administrés.

Lire aussi : La course au gigantisme est engagée dans le tri des déchets ([/economie/article/2016/06/23/la-course-au-gigantisme-est-engagee-dans-le-tri-des-dechets_4956442_3234.html](http://economie/article/2016/06/23/la-course-au-gigantisme-est-engagee-dans-le-tri-des-dechets_4956442_3234.html))

Enfin, c'est une très mauvaise nouvelle car quand on approfondit les rapports qui sont proposés dans le cadre de ces travaux, nous nous rendons compte que la personne centrale dans ce dispositif est encore une fois oubliée : l'utilisateur sans lequel rien n'est possible.

Les experts qui réfléchissent ne se posent pas suffisamment la question de ce qui se passe aujourd'hui dans la cuisine de nos concitoyens et n'imaginent jamais ce qui se produira demain dans cette même cuisine avec des règles du jeu qui au bout de quatre ans auront encore changé.

L'oubli des attentes des habitants

Ce cahier des charges écrit par des experts compétents, aidés dans leur réflexion de parties prenantes défendant les attentes de leurs membres, ont posé un certain nombre de principes structurants pour **organiser** la collecte des emballages. Dans ces travaux, les habitants qui pratiquent le geste de tri ne sont pas au cœur des **débats**, pourtant ils sont au cœur du sujet voire ils sont le sujet. On présuppose donc qu'ils sont dans l'attente des changements décrits dans le cahier des charges et qu'ils adhéreront.

Pourtant, s'est-on posé deux questions clés concernant ces attentes ?

Que pense l'habitant des stratégies qui évoluent et qui ont pour conséquence, pour lui, de **changer** en permanence de règles du jeu. Sait-on finalement combien de nos concitoyens savent comment ils doivent **présenter** leurs bouteilles plastiques ? Avec ou sans le bouchon ? Compressées ou pas ? Ou bien comme ils préfèrent ? Se demande-t-on combien d'habitants sont découragés des va-et-vient permanents entre les règles du jeu ?

NOUS NOUS
RENDONS
COMPTE QUE LA
PERSONNE
CENTRALE DANS
CE DISPOSITIF
EST ENCORE UNE
FOIS OUBLIÉE :
L'USAGER SANS
LEQUEL RIEN
N'EST POSSIBLE

Seconde question au cœur de la cuisine : concernant l'extension des consignes de tri, a-t-on mesuré une seule minute les impacts de l'organisation d'une cuisine et des bacs de déchets ? Les barquettes souillées dans un **bac** sans sac ? Pensez-vous vraiment **faire adhérer** la ménagère ? S'est-on posé la question encore plus spécifiquement pour le sud de la **France** ou dans notre **Outre-Mer** où il fait si chaud ?

Par ailleurs, l'extension des consignes de tri est sûrement une bonne chose pour **accroître** les tonnages et **dynamiser** l'économie circulaire en créant plus de matière primaire secondaire. Toutefois, l'eau est une ressource naturelle précieuse, cette extension aura forcément un impact sur la **consommation** d'eau dans les foyers car nombreux seront nos concitoyens qui rinceront les barquettes comme ils le font déjà avec les boîtes de conserve. Est-ce souhaitable dans le **contexte** actuel ?

Contradictions

Au-delà de cette question cruciale de l'eau, ce nouveau cahier des charges induit des contradictions entre économie circulaire et **développement durable** ...

Tout d'abord, l'extension des consignes de tri aura un impact sur le dimensionnement des centres de tri. Après **avoir** contraint les collectivités locales à **investir** dans des centres de petite taille au cœur des bassins-versants, le nouveau cahier des charges va pousser/contraindre les collectivités à investir dès à présent dans des centres de grande capacité quelquefois distants de plus de 100 km des cœurs de ville.

On accepte donc de faire faire des longues distances aux déchets avec un impact financier majeur pour le coût de la collecte sans **compter** l'augmentation des émissions de dioxyde de carbone accroissant le réchauffement climatique au travers des gaz à effet de serre. On accepte donc d'accroître le bilan carbone de la tonne de déchets pour **massifier** plus de matière primaire secondaire.

MÊME SI LES
METTEURS SUR
LE MARCHÉ
PAYENT POUR LA

Par ailleurs, (et elles le disent haut et fort), les collectivités n'ont pas les moyens de ces investissements, le soutien prévu à hauteur de 15 % est considéré par la plupart des collectivités comme insuffisant quand on connaît le coût des investissements qui se compte en dizaines de millions d'euros et quand on sait qu'elles n'ont pas encore fini l'amortissement des

VALORISATION
DES DÉCHETS
DONT ILS
CONTRIBUENT À
LA CRÉATION, LES
COLLECTIVITÉS
LOCALES N'ONT
PAS OU PLUS LES
MOYENS DE
SUIVRE DES
POLITIQUES
IMPOSANT DES
SOLUTIONS
TECHNIQUES
TRÈS CHÈRES

précédents centres de tri imposés par les précédents cahiers de charges.

Par conséquent, la menace de l'augmentation des [impôts](#) est posée, faisant [reposer](#) sur le citoyen que l'on n'écoute pas assez les conséquences d'une [politique](#) publique qui n'est pas faite pour lui.

Des textes parfois contradictoires

Enfin, les contraintes réglementaires aujourd'hui sont telles que les collectivités doivent [appliquer](#) des textes parfois contradictoires. En l'espèce, la loi sur la transition énergétique impose aux collectivités de [produire](#) d'ici quelques années de l'énergie à [partir](#) d'énergies renouvelables. Les orientations budgétaires françaises soutenues par les politiques européennes imposent la réduction de la dépense publique et le cahier des charges de gestion des emballages ménagers pousse, au contraire, à de nouvelles dépenses massives.

Une collectivité qui brûlerait ses déchets répondra à deux des trois obligations réglementaires, pour autant, elle risque d'être sanctionnée...

En conclusion, il convient de rapidement [trouver](#) un compromis acceptable pour l'ensemble des parties prenantes dans la préparation de ce cahier des charges. Sans [perdre](#) de vue que même si les metteurs sur le marché payent pour la valorisation des déchets dont ils contribuent à la création, les collectivités locales n'ont pas ou plus les moyens de suivre des politiques imposant des solutions techniques très chères.

Lire aussi : [Les déchets alimentaires des Français, un gisement vert inexploité](#) ([planete/article/2016/07/22/les-dechets-alimentaires-des-francais-un-gisement-vert-inexploite_4973651_3244.html](#))

Les usagers ont, eux aussi, perdu leurs repères : comment ainsi [expliquer](#) que plus de 20 % de la [population](#) déclare [acheter](#) en tenant compte de critères environnementaux alors que le taux de recyclage des déchets ne décolle pas ?

C'est pourtant l'usager qui est au cœur de la problématique. C'est lui qui trie. Sans lui rien n'est possible dans le recyclage des emballages ménagers. Ainsi, si le cahier des charges pour 2018-2022 concourt à augmenter les impôts qui pèsent sur lui, on s'éloigne d'une [politique](#) environnementale juste et soutenable.

Lire aussi : [Très mauvais élève, Paris se lance vers le « zéro déchet »](#) ([planete/article/2016/02/16/tres-mauvaise-eleve-paris-se-lance-vers-le-zero-dechet_4866125_3244.html](#))

Anne-Constance Onghéna (Directeur général d'Insidens)